

BILAN DES ZONES À BÂTIR

1. DESCRIPTIF

Cette étude effectue une comparaison entre les réserves actuelles de zones à bâtir et les besoins du canton dans les quinze prochaines années, conformément aux articles 15 LAT et 4 al. 1 OAT.

Dans un premier temps, l'étude dresse un état des lieux des réserves en zone d'habitation légalisées non construites pour chaque commune, basé sur l'aperçu de l'état de leur équipement. A partir de ces données, la potentialité d'accueil du territoire peut dès lors être évaluée (sur une densité moyenne cantonale de 80 habitants/ha, la potentialité est de 216'640 habitants).

Les besoins en zones à bâtir des communes vaudoises dans les quinze prochaines années sont ensuite estimés, en fonction de l'appartenance d'une commune à un centre ou non. L'étude aboutit au constat qu'il existe un double déséquilibre entre les réserves et les besoins. Le premier est quantitatif : certaines communes ont des zones d'habitation non construites nettement supérieures à leurs besoins. Le second est géographique : les réserves ne sont pas localisées là où les besoins sont les plus élevés. Les résultats ainsi obtenus ont permis de clarifier les dispositions relatives à la ligne d'action A1 du PDCn.

2. RÉFÉRENCES

Auteurs: Service du développement territorial (étude interne)

Date: Juin 2006

Mesures concernées: A11, A12, B11, B12

Cette étude est consultable au Service du développement territorial